

LCI Douarnenez : pas encore de repreneur mais une nouvelle période d'observation qui donne un peu de souffle aux salariés

Présente aujourd'hui à l'audience devant décider du sort de LCI Douarnenez et de ses 250 salariés, ce n'est qu'en fin de matinée que les juges ont rendu leur décision. S'il n'y a pas d'entreprise solide ayant finalisé un dossier de reprise du site, il n'en demeure pas moins que six lettres d'intention sont parvenues à la date butoir. Cela suscite chez moi de sincères espoirs et corrobore les éléments que m'a fournis le conseiller d'Eric Besson en charge des dossiers territoriaux tout comme ceux issus de la réunion de lundi 16 janvier en Préfecture à laquelle j'assistais.

Depuis le placement de LCI en redressement judiciaire il y a plus d'un mois et demi, les salariés n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer la continuité de l'activité du site et pour démontrer la viabilité économique de l'entreprise en reconstituant sa trésorerie. La nouvelle période d'observation qui s'ouvre pour quatre mois doit pouvoir déboucher sur une issue favorable si un repreneur présente un dossier finalisé pour le 20 février.

Que les salariés ne baissent pas les bras ! Que leur sens des responsabilités et leur savoir-faire dans un secteur industriel stratégique pour l'Etat soient enfin reconnus par un employeur ! Un employeur qui lui ne balaiera pas d'un revers de main ce que doit être la responsabilité sociale des entreprises !

Contact :
Permanence parlementaire
Tél. 02 98 82 31 68